



Groupement des Parlementaires du Hainaut

Saison 2025-2026

PV n°09: réunion du 15 mars 2026 à 11h00 à Dottignies.

Présents: P. Lecomte, Ph. Stuez, J. Lecrivain, J M. Tagliaferro, F. Larsimont, M. Fohal, AM. Sferrazza, A. Dupont

Excusés: R. Appels, JM Raquez, A. Hervelle

Invités présents: F. Appels.

Invité excusé: B. Scherpereel, C. Notelaers, Ph. Bolssens

Pascal souhaite la bienvenue.

1) En avant séance, Pierre Thomas, directeur général, donne quelques précisions d'ordre technique concernant :

-le document reprenant les critères d'homologation des terrains : ce sont des normes minimales pour permettre, après une éventuelle mise à jour, le maintien des salles existantes. Il y aura un régime dérogatoire durant deux ans pour permettre de se conformer aux critères.

-le Plan stratégique global : le budget extraordinaire demandé concerne la mise en œuvre de la première phase en 2026. Jean-Marc signale que si ce document est soumis à un vote en bloc, cela peut empêcher la prise en compte d'éléments détaillés, ce qui lui paraît pourtant nécessaire.

-PM 8 : l'idée d'un montant unique pour l'affiliation et la désaffiliation d'un membre pourrait être étudiée, ce qui simplifierait le travail des clubs et permettrait de tenir compte du fait que certains membres ne se représentent pas en début de saison, sans avoir été rayé des listes en juin, ce qui entraîne dans la situation actuelle des frais pour les clubs.

Pierre Thomas quitte la réunion.

2) Suite de l'examen des modifications statutaires en prévision de l'assemblée générale du 21/3/26.

Les membres examinent le projet de modification des art. PJ 65 bis, PM 9, et PC 49, émettent leurs avis et conviennent des votes à exprimer lors de l'assemblée générale.

3) Divers : - Philippe intervient à propos du PM 9, concernant la désaffiliation administrative. Il trouve inquiétant de constater qu'un joueur qui a été maintenu sur les listes d'affiliation d'un club, mais qui n'a participé à aucun match, ni en provincial, ni en AWBB (attestation fournie) et qui souhaite jouer après le 31/12 dans un autre club soit interdit de le faire.

Notre règlement ne propose aucune autre alternative que d'attendre la saison suivante si le CA refuse la dérogation. Il demande que ce point fasse l'objet de notre réflexion.

- Lors de l'assemblée générale du 23 mars 26, la délégation sera constituée de Pascal, Michel, Jacques, Philippe, Jean-Marc, André et Axel.

Fin de la réunion à 12h30.

Prochaines réunions le 13 avril 26 à Beloeil

le 4 mai 26 à Beloeil

le 8 juin 26 à Beloeil.

A noter encore l'assemblée provinciale le samedi 30 mai 26 et les deux assemblées générales les samedi 21 mars et 13 juin 26.

Pascal Lecomte, Président.

Michel Fohal, Secrétaire.